



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 17 avril 2023 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2023-194

Rapport de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2023-195

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Réglementation municipale

2023-196

Adoption du Règlement 653 décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école

Document : *Règlement 653 décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 3 avril 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 653 décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 02.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire